

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
 L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*



Procès-verbal de la séance du Conseil d'établissement de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe, tenue le **mercredi, 5 juin 2024 à 17 h**, à la salle de conférence 258 de l'immeuble Casavant.

Sont présents[es], mesdames et messieurs :

Bélaïr, Jonathan, représentant des groupes socio-économiques
Brennan, Stéphane, représentant des groupes socio-économiques
Chamberland, Karine, représentante du personnel de soutien – secrétaire d'assemblée
Charbonneau, Dominic, représentant du personnel enseignant
Dulude, Noeimy, représentante des groupes socio-économiques
Fiset, Johanne, représentante du personnel de soutien
Lamontagne, Gina, représentante du personnel enseignant
Larrivée, Charlie, représentante des élèves
Loranger, Amélie, représentante du personnel professionnel
Pedneault, René, représentant des groupes socio-économiques
Trudeau, Éric, représentant du personnel enseignant

Sont absents[es], mesdames et messieurs :

Bisaillon, Stéphane, représentant des groupes socio-économiques
Leblanc, Jessica, représentante du personnel enseignant
Rowden, Carole, représentante du personnel enseignant
Vanicatte, Lionel, représentant du personnel enseignant

Sont également présent[e], madame et monsieur :

Arbour, Yanik, directrice adjointe
Bérubé, Carl, directeur

1.0 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur Stéphane Brennan procède à la constatation du quorum et à l'ouverture de la séance à 17 h 04.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Carl Bérubé fait la lecture de l'ordre du jour de la rencontre.

CET 23-24-06-01

Monsieur René Pedneault propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance tenue le 24 avril 2024

Monsieur Bérubé présente le procès-verbal de la séance tenue le 24 avril 2024.

CET 23-24-06-02

Le procès-verbal est jugé conforme. Madame Amélie Loranger propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 24 avril 2024.

4.0 Période de question du public

Aucun public n'est présent à cette séance.

5.0 Correspondance

Aucune correspondance reçue.

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

6.0

Listes de matériel 2024-2025 (approbation)

Madame Annick Bernard présente les listes de matériel pour l'année scolaire 2024-2025 qui ont été établies dans le respect des balises adoptées par le conseil d'établissement.

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que des frais peuvent être exigés aux élèves pour du matériel non couvert par la gratuité scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement approuve les listes de matériel exigé en respect des principes et balises qu'il a établis;

CET 23-24-06-03

Il est proposé par madame Gina Lamontagne et résolu d'approuver les listes de matériel 2024-2025 avec les modifications proposées.

7.0

Services alimentaires – menu 2024-2025 (approbation)

Monsieur Bérubé présente et explique les documents qui ont été envoyés en lien avec ce point. Le menu 2024-2025 proposé est conforme compte tenu de la dérogation que nous avons obtenu en octobre 2019 afin de permettre une offre alimentaire qui ne soit pas limitée aux restrictions prévues à la politique 503. De plus, le rapport d'inspection est satisfaisant et le concessionnaire répond aux attentes de la clientèle.

Monsieur Pedneault demande si les aliments servis proviennent du Québec et propose de vérifier si le concessionnaire connaît l'organisme « Garde-manger du Québec » qui oeuvre pour favoriser l'approvisionnement québécois, ou à défaut le sensibiliser à cet organisme. Monsieur Pedneault acheminera à la direction les informations concernant l'organismes qui pourront être transmises au concessionnaire.

Madame Noeimy Dulude demande s'il y aura une offre alimentaire à l'immeuble Casavant. Monsieur Bérubé répond qu'à ce jour, en raison de la clientèle insuffisante à cet immeuble, aucun concessionnaire ne s'est montré intéressé à offrir un service autre que celui de machines distributrices, tel que présentement offert.

CONSIDÉRANT la proposition de menu pour l'année 2024-2025 conforme à la Politique sur les services alimentaires et les saines habitudes de vie du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (politique 503);

CONSIDÉRANT la dérogation à la Politique 503 accordée à l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe afin de permettre une offre alimentaire qui ne soit pas limitée aux restrictions prévues à la politique, dans la mesure où le conseil d'établissement du centre balise l'offre alimentaire (résolution CC-19-10-63);

CET 23-24-06-04

Il est proposé par monsieur René Pedneault et résolu d'approuver le menu proposé et de permettre une offre alimentaire complémentaire, dans la mesure où les boissons gazeuses et les boissons énergisantes soient prohibées.

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

8.0 Situations budgétaires

8.1 Portrait de clientèle 2024-2025

La prévision de clientèle pour l'année scolaire 2024-2025 est de 1180 équivalents temps plein (ETP). C'est sur la base de cette prévision qu'a été établi le budget initial pour la prochaine année.

8.2 Budget 2024-2025 initial (adoption)

Monsieur Bérubé présente le budget initial 2024-2025 en précisant que les règles budgétaires ministérielles pour la prochaine année scolaire n'étant pas disponibles à ce jour, le ministère a invité les centres de services scolaires à effectuer leur planification budgétaire en s'inspirant des règles budgétaires 2023-2024. Les ajustements requis en lien avec d'éventuels changements intégrés aux règles budgétaires 2024-2025 seront donc apportés à la révision budgétaire.

Monsieur Bérubé attire l'attention sur l'obtention d'une subvention de 212 000\$ pour un projet innovateur qui permettra l'achat de mannequins intelligents pour les programmes de Santé. Il mentionne également qu'une analyse est en cours pour un projet majeur de réaménagement et d'agrandissement des ateliers de charpenterie-menuiserie, plomberie-chauffage et électricité à l'immeuble principal qui sera soumis au ministère dès la rentrée scolaire.

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école, et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le budget proposé doit maintenir l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées à l'école par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres;

CET 23-24-06-05 Il est proposé par Amélie Loranger et unanimement résolu d'adopter le budget initial 2024-2025.

9.0 Informations

9.1 Formations autofinancées 2023-2024

Monsieur Bérubé présente le tableau du bilan des formations autofinancées offertes en 2023-2024.

9.2 Admissions 2024-2025

Monsieur Bérubé présente le tableau des demandes d'admission 2024-2025.

9.3 Projet de calendrier des séances 2024-2025

Monsieur Bérubé présente le projet de calendrier des séances 2024-2025 du Conseil d'établissement à titre informatif, lequel sera présenté lors de la prochaine séance du conseil pour approbation.

9.4 Autres informations

Il n'y a aucune autre information.

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

10.0

Rapport annuel du Conseil d'établissement 2023-2024 (adoption)

Madame Yanik Arbour présente le rapport annuel 2023-2024 du Conseil d'établissement.

Les membres du Conseil sont satisfaits de l'ensemble du rapport annuel de gestion.

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie au centre de services scolaire;

CET 23-24-06-06

Il est proposé par René Pedneault et unanimement résolu d'adopter le rapport annuel de gestion du conseil d'établissement 2023-2024.

11.

Nomination des représentants des groupes socio-économiques, sociocommunautaires et des entreprises (résolution)

CONSIDÉRANT QUE l'article 102 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement d'un centre comprend au moins deux personnes choisies parmi des groupes socio-économiques et sociocommunautaires du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le même article prévoit aussi la nomination de deux personnes choisies au sein des entreprises de la région qui, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, œuvrent dans des secteurs d'activités économiques correspondant à des spécialités professionnelles dispensées par le centre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe est composé de trois représentants des entreprises et deux représentants des groupes socio-économiques et sociocommunautaires;

CONSIDÉRANT QUE en 2010-2011, il a été entendu que l'un des postes de représentant des entreprises serait occupé par un représentant de la Commission de la construction du Québec dans le cadre du partenariat établi avec cette instance;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de ces représentants au conseil d'établissement est d'une durée de deux ans;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane Brennan, gestionnaire de portefeuille chez Valeurs mobilières Desjardins dont le mandat vient à échéance, a manifesté le souhait de renouveler son mandat, et que madame Céline Bisailon, membre du comité exécutif de la Fédération de l'UPA Montérégie, a signifié son intérêt pour obtenir un mandat, à titre de représentante des entreprises au sein du conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur René Pedneault, directeur du service de développement économique et local de la MRC d'Acton, dont le mandat vient à échéance, a manifesté le souhait de renouveler son mandat à titre de représentant des groupes socio-économiques et communautaires au sein du conseil d'établissement;

CET 23-24-06-07

Il est proposé par monsieur Éric Trudeau et unanimement résolu de nommer madame Céline Bisailon et messieurs Stéphane Brennan et René Pedneault, membres du conseil d'établissement de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe.

*Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe*

12.0

CET 23-24-06-08

Levée de l'assemblée

Monsieur Trudeau propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à 18 h 01.

Le président,



Stéphane Brennan

Le directeur,



Carl Bérubé